

Du 1er au 8 décembre

Commission Consultative Paritaire

Je vote



CHER(E) COLLÈGUE,

La CCP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives aux personnels contractuels.

Vous allez élire vos représentants à la CCP. Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité...
- Discipline
- Licenciement
- Refus de temps partiel, de congés spécifiques, etc.

Pour tous les contractuels, FO réclame :

- Un **véritable régime indemnitaire**
 - IFSE socle métier du poste occupé
 - Sujétions métiers
- L'attribution de la **l'allocation vacances** au prorata du temps de présence, aux mêmes conditions que les titulaires.

Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants disponibles, formés, expérimentés, déterminés et porteurs de vraies valeurs d'indépendance et de liberté



KASTALI Somia



1

**Technicien ppal 2 cl.
DSI - RM**

MORENO CADENA



2

**Marie-Christine, Adj. Tech.
DPAg - CCAS**

MÉTIVIER Clément



3

**Technicien ppal 2 cl.
DV EP - RM**

NZABA Rosa Bemicha



4

**Adj. Tech.
DMA - VdR**

MVIE Alicia



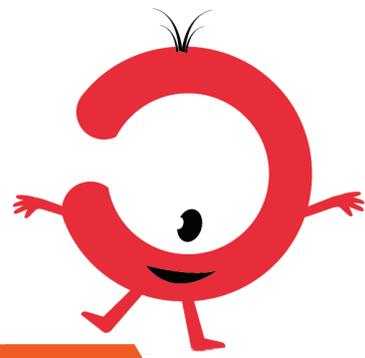
5

**Rédacteur ppal 2 cl.
DSI - RM**



VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

www.fo-rennes.fr



DIVEL Kévin

6



Animateur ppal 2 cl.
DEE - VdR

CROC Guillaume

7



Animateur
DEE - VdR

FURHA HINDO Déborah
Adj. Tech. - DEE - VdR

8

BARIA Amer

9



Adj. Tech.
DMA - VdR

SOPENA Maëlle

10



Adj. Anim.
DEE - VdR

Au sein de la **CCP** composée d'élus du personnel contractuels, FO est là pour défendre vos droits.

formation

conseil
de
discipline

**La CCP
donne
des avis**

télétravail

temps partiel
et/ou congés
spécifiques

évaluations

accompagnement
procédure de
licenciement après
période d'essai
ou inaptitude
physique

Pourquoi voter massivement FO ?

FO œuvre à attribuer à tous les contractuels les mêmes droits qu'aux titulaires (rémunération et régime indemnitaire, autorisation d'absence, formation, télétravail). Les contractuels, comme les titulaires, sont les garants de la continuité du service public.

FO a pour objectif de réduire la précarisation des contractuels en facilitant l'accès à l'emploi statutaire et en favorisant les contrats à temps plein.

Du 1er au 8 décembre

Votez FO !



**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**

www.fo-rennes.fr